



L'OB > TOPNEWS

Tarnac: le tribunal balaye les errances de l'enquête par une relaxe quasi-générale

Par L'Obs avec AFP

Publié le 12 avril 2018 à 18h25

Mis à jour le 13 avril 2018 à 11h25

Partager

Paris (France) (AFP) - Absence de preuves, un groupe présenté comme "une fiction": le tribunal correctionnel a tiré jeudi le bilan juridique des errances d'une enquête sur le sabotage en 2008 de lignes SNCF en relaxant la quasi-totalité des prévenus du groupe libertaire de Tarnac.

Les principaux prévenus du procès, Julien Coupat, longtemps présenté comme le leader charismatique du groupe d'ultragauche, et son ex-compagne Yildune Lévy, ont notamment été relaxés pour le sabotage d'une ligne SNCF et une association de malfaiteur.

La suite après cette publicité

Fil info

19:00

Marine Le Pen attaque Xavier Bertrand, "un mondialiste"

18:45

Le rappeur américain DMX est mort à 50 ans

18:45

Brésil: Antonio Sena, 38 jours en mode survie dans la jungle d'Amazonie

[Tout voir](#)

Les plus lus



Macron

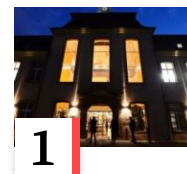
Initialement poursuivis pour terrorisme avant d'être jugés pour des délits de droit commun, ils n'ont au final été reconnus coupables que d'avoir refusé un prélèvement biologique lors de leur première garde à vue mais ont été dispensés de peine.

"L'audience a permis de comprendre que +le groupe de Tarnac+ était une fiction et qu'il avait été regroupé sous cette dénomination des personnes qui ne se connaissaient pas entre elles", a notamment expliqué la présidente Corinne Goetzmann avant de prononcer la relaxe du duo pour association de malfaiteurs.

La magistrate avait auparavant balayé la pièce centrale de l'accusation, un procès-verbal de surveillance qui attestait de la présence du couple, dans la nuit du 7 au 8 novembre 2008, stationné dans une voiture en contrebas du lieu du sabotage d'une ligne du TGV-Est.

"Ce PV, dont la valeur probante est ténue, ne démontre pas que Julien Coupat et Yildune Lévy soient les auteurs des dégradations", a expliqué la magistrate.

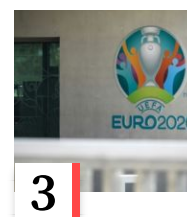
Selon elle, "rien ne permet d'affirmer que le crochet n'ait pas été posé sur la ligne avant l'arrivée du couple sur le site", a-t-elle expliqué.



remplace l'ENA par un "Institut du service public"



Coupe de France: Lyon souffre face au Red Star mais atteint les quarts



Euro-2020: Munich, Rome, Bilbao et Dublin pourraient perdre leurs matches

Au total, le tribunal a prononcé des relaxes pour la quasi-totalité des huit prévenus, à l'exception de Christophe Becker, condamné notamment pour recel de vols, tentative de falsification de documents administratifs à 4 mois de prison avec sursis et 500 euros d'amende avec sursis pour son refus de prélèvement d'empreintes et biologique.

- "Un château de cartes" -

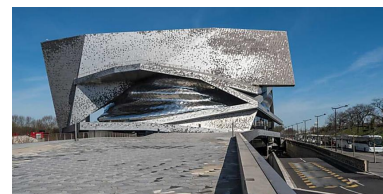
"On n'a eu de cesse depuis 10 ans de dénoncer les méthodes utilisées par les services de police par le parquet et par le juge de instruction et de dire qu'à partir du moment où un tribunal, des magistrats indépendants, examineront attentivement les pièces, ils ne pourront que prononcer la relaxe des mis en cause. C'est ce qui s'est passé", a salué Jérémie Assous, avocat de Julien Coupat, évoquant une "humiliation pour les services antiterroristes".

"Ce sont dix années de procédure qui ont été balayées en trois semaines d'audience. Les prétendues charges du parquet n'ont pas résisté à la réalité des débats", a ajouté Marie Dosé, avocate de Yildune Lévy comparant l'affaire à "un château de cartes politique et policier" qui vient de s'écrouler. "Enfin, dans ce dossier, on a pu faire oeuvre de justice", a-t-elle lancé.

"Pour moi, s'il y a une chose qu'il faut retenir (...) c'est qu'il ne faut jamais lâcher, il ne faut jamais cesser de se battre contre toutes les machines à broyer de l'antiterrorisme jusqu'aux tractopelles à Notre-Dame-des-Landes", a réagi Mme Lévy devant la presse.

Les huit prévenus du dossier, cinq hommes et trois femmes âgés de 31 à 43 ans, ont été jugés pendant trois semaines pour association de malfaiteurs, dégradation d'une ligne SNCF, violences lors d'une manifestation à Vichy, recel de documents volés et refus de se soumettre à un prélèvement biologique. Ces qualifications étaient passibles de cinq ans de prison.

**CONTENUS
SPONSORISÉS**



Des peines symboliques allant de 1.000 euros avec sursis à 6 mois de prison ferme, avaient été requises par le parquet pour qui, il fallait "prendre en compte la personnalité" des prévenus et "le temps passé".

"La société n'aurait rien à gagner à ce qu'ils soient condamnés à des peines qui les ramèneraient en prison", avait expliqué le procureur Olivier Christen après avoir défendu un dossier vivement critiqué.

Les avocats de la défense avaient eux plaidé une relaxe générale en demandant notamment au tribunal de refuser d'avaliser "les méthodes" employées par l'antiterrorisme dans ce dossier.

L'Obs avec AFP

Contenus sponsorisés par Outbrain |

PUBLICITÉ L'actu
VIDEO - Christophe Carrière (TPMP) au chômage : "J'ai besoin de 6 000 euros par mois minimum"

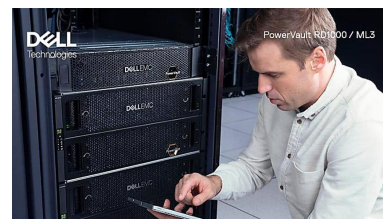
PUBLICITÉ DS Automobiles
Envie de passer à l'électrique ? Découvrez DS 3 Crossback E-TENSE

PUBLICITÉ La Bourse au
[Bourse] Quelles actions acheter en 2021 ?

PUBLICITÉ MissPennyStocks
[Photos] Nicolas Sarkozy: à 66 ans, il nous dévoile sa fortune



PUBLICITÉ Entreprises et La Philharmonie de Paris réclame des millions à l'architecte



PUBLICITÉ Dell
Digitaliser votre infrastructure sans compromettre la



PUBLICITÉ DS Automobiles
Hautement raffiné et à la pointe de la technologie, DS 7



PUBLICITÉ Opportunités
Quelle est la prochaine révolution de l'internet ?



PUBLICITÉ Citroën

Profitez de la garantie et de l'assistance offertes pendant 4 ans

PUBLICITÉ Correcteur de

Mal de dos: Enfin une solution qui marche vraiment (faites ceci chaque jour)



EELV, Darmanin et islamisme... Ce que révèle l'affaire de la...

PUBLICITÉ Richouses

Présidents classés par leur QI



La Corse, championne de France de la vaccination

PARTENAIRES



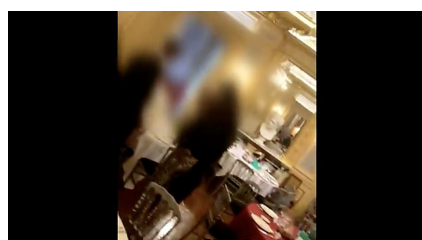
Cours d'espagnol avec Gymglish.com



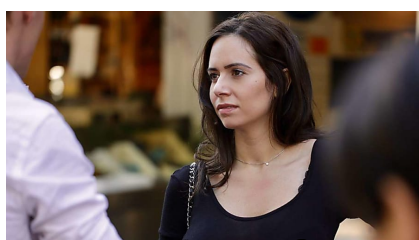
Qui est Pierre-Jean Chalençon, soupçonné d'avoir organisé



Guillaume Gomez, le chef de l'Elysée, rend son tablier



Des ministres ont-ils participé à des dîners clandestins ?



Sarah Knafo, l'énarque dans l'ombre d'Eric Zemmour

CODES PROMO

Interflora **Code promo Interflora**
Code Promo
Interflora: 5€ de réduction sur votre 1ere Commande

Sosh **Code promo Sosh**
Code promo Sosh : un mois de forfait mobile offert

SFR **Code promo SFR**
Code promo SFR : 15€ de réduction sur toute la boutique

Canal Plus **Code promo Canal Plus**
Canal Plus offert pendant un mois : sans engagement

FDJ **Code promo FDJ**
Promotion Française des Jeux : jusqu'à 10€ offerts avec ce code promo fdj

RED SFR **Code promo RED SFR**
Code promo RED SFR : 1 mois 100% gratuit

CARNET D'ADRESSES

SVE Courtage **SVE Courtage**
Une société indépendante créée en 2015, spécialisée ...

SD Patrimoine & Finance
Francis Sak

et Thomas Delmas, associés-fondateurs, ...

ISOCOMBLE 45

ISOCOMBLE 45

Vous êtes propriétaire d'une maison de plus de dix ...

BITCOIN POS

BITCOIN POS

Bitcoin PoS takes everything you know and love about ...

Dans la même rubrique

En kiosque

[Lire le magazine](#)

SERVICES

SENNHEISER Casque S...
155.96€
Publicité par Kelkoo.fr

SFR
Code promo SFR
Code promo SFR : 15€ de réduction sur toute la boutique

Logitech Headset 960 ...
25.44€
Publicité par Kelkoo.fr

Canal Plus
Code promo Canal Plus
Canal Plus offert pendant un mois : sans engagement

[Placeholder]

Sosh

Cours d'allemand Gymglish

Cours d'espagnol Gymglish

JOD1 Alarme Maison S...

Code promo Sosh

Cours d'allemand

Cours d'espagnol

358.75€

Code promo Sosh : un

avec Gymglish.com

avec Gymglish.com

Publicité par Kelkoo.fr

mois de forfait mobile offert

COMMENTAIRES

0 commentaire

J'écris mon commentaire

Publier

avoir être faire prendre dire

Retour haut de page

POLITIQUE

MONDE

ÉCONOMIE

CULTURE

OPINIONS

DÉBATS

VIDÉOS

PHOTOS

[TéléObs](#)

[BibliObs](#)

["O"](#)

[Rue 89](#)

[Newsletters](#)

[Services](#)

[Index](#)

[RSS](#)

[Plan du site](#)

[Mentions légales](#)

[CGV](#)

[Copyright](#)

[Publicité](#)

[Politique de confidentialité](#)

[Gestion des cookies](#)

[Contact](#)

[FAQ](#)

© L'Obs - Les marques ou contenus du site nouvelobs.com sont soumis à la protection de la propriété intellectuelle